

Compte rendu du conseil d'école du 26 juin 2014

Ecole Publique Pierre Moinot de Fressines

Présents : les parents élus, Mmes Peltier, Bellenger, Cacouault, Perrin, M Ratinaud, Simonneau, Salle, Torre ; l'équipe enseignante, Mmes David, Moll, Surreau, Neau, Gazeau, M Texereau, Levraut, Meunier ; les représentants de la municipalité, Mme Moreau, M Nivau, le personnel communal, M Secq, Mmes Lochon, Savarit.

Sont excusés : Mme Jussaume, Inspectrice de l'Education Nationale, M Cercllet, représentant DDEN, Mme Portejoie, parent élu.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Le nouveau projet d'école ; bilan des projets de l'année.
2. Rentrée 2014 : les effectifs, les répartitions, projet d'aménagements et de construction pour 2015.
3. Les rythmes : APC, APS.
4. Travaux et demandes de mobilier.
5. Organisation des élections
6. Questions diverses

1-Le projet d'école, les projets de l'école

- ***Nouveau projet d'école :***

Le Ministère de l'Education Nationale a annoncé qu'un nouvel avenant pourrait être fait pour les écoles qui n'ont pas finalisé l'écriture du futur projet d'école en raison d'une refonte prochaine des programmes scolaires.

Notre projet d'école, pour les 4 ans à venir, est presque finalisé mais n'est pas encore validé car il manque un élément pour la liaison école-collège et un autre pour la liaison pré-scolaire/ scolaire. Ce travail devrait être achevé en début d'année scolaire 2014/2015 pour une validation lors du 1^{er} conseil d'école.

Le bilan des années précédentes, fait à partir d'indicateurs précis, ne révèle pas de difficultés particulières ; les performances en mathématiques sont légèrement plus élevées que celles obtenues en français. Le taux de maintien au niveau de l'école reste faible.

Les objectifs prioritaires du futur projet d'école s'articulent autour de 3 axes :

- Axe 1 : assurer la maîtrise par tous les élèves des instruments fondamentaux de la connaissance à la fin de l'école élémentaire.
- Axe 2 : favoriser la différenciation pédagogique pour prendre en compte l'hétérogénéité des élèves.
- Axe 3 : le parcours de l'élève de l'école au collège.

Les domaines dans lesquels nous pourrions nous mobiliser sont :

- Cycle 1 : langage.
- Cycle 2 : lecture et vocabulaire.
- Cycle 3 : culture humaniste et scientifique.

- ***Bilan des actions menées au cours de l'année 2013 / 2014***

- **Chorale :**

Objectifs de ce projet :

- Faire apprendre aux enfants une sélection de chants.
- Rencontrer d'autres enfants pour interpréter ensemble ces chants devant un public, dans un lieu approprié, en dehors de l'école et de la classe.

Bilan du projet :

Les enfants se sont bien investis et ont fait un gros travail dans l'apprentissage des chants qui, pour certains, comportaient beaucoup de texte. Ils étaient motivés car ils avaient pour objectif la rencontre.

Deux représentations ont eu lieu : une le 5 juin à Mougou (CP, CP-CE1 de Fressines, CE2 de Mougou, CE1-CE2 et CM1-CM2 de Beaussais), l'autre le 12 juin à Vitry (cycle 3 de Fressines, MS-GS et CP de Vitry).

Pour cette dernière, les enseignants remarquent que la salle de Vitry est trop petite et mal insonorisée.

Le projet sera vraisemblablement reconduit l'année prochaine.

- USEP :

L'adhésion de l'ensemble des classes de l'école a permis à tous les enfants de participer à des rencontres variées. Les élèves ont pu ainsi réinvestir leurs compétences sportives avec du matériel diversifié et dans des lieux et des situations différentes. Ces rencontres ont regroupé un nombre d'enfants parfois important (jusqu'à 150 pour certaines rencontres).

- P'tit Tour USEP : au Lambon le 15 mai pour les GS, CP, CP-CE1 de Fressines, avec les CP de Vitré et les GS de Mougou.

- Printemps des maternelles : à Fressines le 19 mai pour tous les PS-MS, la GS de Fressines et la GS de Mougou.

- Rencontre orientation / course longue en forêt de l'Hermitain les 8 et 17 avril pour les enfants du CP au CM2.

- Rencontres inter-classes :

Le lundi 30 juin, les GS rencontrent leurs correspondants de Mougou.

Les PS-MS de Mme David ont dû annuler leurs rencontres avec l'école de Montigné en raison d'une épidémie. Hors USEP, la classe de CP a rencontré ses correspondants de Niort.

- Projet Vélo pour les CM :

Ce projet a débuté par des séances de maniabilité dans la cour de l'école dès le mois de mars.

Puis trois randonnées sur route ont été effectuées.

Ces différentes sorties sur route ont été finalisées par un camp USEP au Lambon qui s'est déroulé du 23 au 25 juin 2014.

Le bilan est très positif. Les enfants se sont bien investis dans les activités sportives et ont participé activement à l'organisation du camp. Ils se sont montrés également très respectueux des règles de la vie collective.

Un petit bémol cependant : l'intensité des 4 ½ journées sportives sans temps de repos.

M Texereau remercie les parents pour leur implication lors de ces trois jours. Il remercie également l'APE et la DDEN pour leurs aides financières, respectivement de 500 et 100 euros.

L'adhésion USEP sera probablement reconduite l'année prochaine.

- Spectacles CUMAV :

En avril, les 2 classes de PS-MS ont assisté au spectacle « Globulus » dans le cadre de l'opération « L'Enfant et le théâtre ». Même si la thématique semblait complexe, les enfants ont pleinement adhéré et leurs réactions ont été très spontanées.

Ces spectacles font l'unanimité quant à leur qualité. Ils constituent des supports pour motiver un travail dans différents domaines : étude de la langue, artistique, scientifique ou historique. Ils permettent une approche différente des apprentissages, ce qui peut convenir davantage à certains enfants.

- Ecole et cinéma :

Les classes de GS, CP et CP-CE1 sont allées visionner « Le Mécano de la Général ». Il s'agit d'un film muet en noir et blanc de, et avec Buster Keaton. Les GS sont restés captivés malgré une histoire sur fond de guerre de sécession.

Les maternelles ont vu 3 courts métrages « Les amis animaux » de l'auteur suédoise Eva Lindström, des films d'animation avec des techniques d'aquarelle et de papiers découpés, aux teintes douces.

Il n'y a pas eu de 3^{ème} séance en raison de restrictions de subvention.

Le cycle 3 a assisté à la projection de 5 courts métrages intitulés « Regards libres ». Les sujets abordés, la technique du court métrage, ont plu aux enfants. Par contre, pour l'un des films, les sous-titres étaient trop rapides.

- Le prix des Incorruptibles :

Fin mai, les élèves ont voté pour leur livre préféré ; c'est l'occasion pour eux de voir comment fonctionne un bureau de vote. Ils prennent ce vote très au sérieux. Les résultats ont été transmis au site des Incorruptibles.

Les résultats nationaux nous ont ensuite été communiqués ; ils ne correspondent pas toujours au choix des Fressinois. Tous les élèves ont participé activement et avec enthousiasme aux activités de lecture. Le bilan est positif.

- Les gribouilles :

L'objectif est de développer la socialisation de l'enfant et de permettre aux futurs élèves de PS et à leurs parents de prendre un premier contact avec l'école et avec l'enseignant de PS.

Il y a eu plusieurs séances de février à juin. Le thème abordé était celui du conte de « Boucle d'or et les trois ours ». Il y a eu une quatrième séance avec des activités d'éveil musical menées par Marie Délia Rollin (chansons, danses et pratiques instrumentales) et une cinquième et dernière séance qui a permis d'accueillir les futurs PS dans les classes, pendant qu'un théâtre d'ombre, une initiation au yoga et une relecture du conte puis d'une suite « La revanche des trois ours » ont été proposés aux actuels PS. Les enseignantes considèrent que le projet a été bien pensé et construit par les animatrices. Cette action sera très certainement reconduite l'année prochaine.

Nous remercions la municipalité et l'APE qui ont financé les transports (hors sorties USEP), à hauteur de 1500€ chacune. Les entrées aux spectacles et les adhésions USEP ont été réglées par la coopérative scolaire.

• **Les projets pour 2014 / 2015**

Nous avons donc décidé de renouveler les actions suivantes :

- Ecole et cinéma
- L'enfant et le théâtre (spectacle vivant)
- USEP
- Les Incorruptibles
- Chorale

Chacune de ces actions s'inscrit bien sûr dans le cadre du projet d'école.

Leur mise en place n'est possible qu'avec la participation de la municipalité et de l'APE pour la prise en charge des transports (sauf USEP) ; les entrées pour les spectacles et l'adhésion USEP sont réglées par la coopérative scolaire. Une cotisation est demandée aux familles en début d'année après que son montant ait été soumis à un vote au cours de l'Assemblée générale de l'école.

Il faut noter qu'aucune intervention d'un maître E du RASED n'est envisageable pour l'année prochaine ; les enfants en grande difficulté ne pourront donc pas bénéficier de cette aide pour la 3^{ème} année consécutive.

Seule la psychologue scolaire s'est déplacée cette année à l'école quand elle en avait la possibilité.

Marylène Hermouet, psychologue scolaire, a transmis un courrier lu par Mme Surreau pour solliciter une aide des municipalités pour le financement de son matériel pédagogique, notamment les tests psychométriques qui sont à renouveler. M. le maire répond que l'on demande aux municipalités de se substituer à l'Education Nationale et regrette ce désengagement. Il dit que ce sujet a déjà été soulevé en conseil communautaire et que le débat n'est pas fermé : il ne veut pas répondre à la place du conseil municipal. Mme Surreau rappelle que le matériel pédagogique est à la charge des municipalités et souligne la nécessité du RASED pour les élèves de Fressines. M. Niveau pense que la Communauté de Communes se positionnera comme n'ayant pas la compétence école et que le sujet sera de toute façon abordé en conseil municipal.

2- La rentrée 2014

- ***Les effectifs*** : 208 enfants sont inscrits pour la rentrée 2014.

A la rentrée de septembre, les prévisions sont :

PS : 30 MS : 30 GS : 26	cycle 1 : 86
CP : 24 CE1 : 27	cycle 2 : 51
CE2 : 26 CM1 : 24 CM2 : 21	cycle 3 : 71

- ***La répartition (changement d'équipe...)***

Les répartitions

S'il n'y a pas de nouvelle inscription pendant l'été en petite et moyenne sections, fin août, deux classes de PS/MS seront constituées ; les autres classes auront toutes des niveaux simples.

Si des enfants supplémentaires étaient inscrits dans les niveaux de PS/MS cet été, une autre répartition serait mise en place : un groupe de 6 élèves glisserait dans la classe du niveau supérieur ; les classes seraient alors toutes à double niveau. Dans cette deuxième hypothèse, la présence d'une ATSEM dans la classe de GS/CP serait nécessaire, au moins pour la matinée.

M. Le maire se demande alors comment gérer cette situation sans qu'il y ait d'impact sur la fiscalité des Fressinois. Selon lui, il faudra résoudre ce problème en réaménageant les emplois du temps des employés municipaux intervenant au niveau de l'école. Il dit que la charge du personnel est déjà très lourde et qu'il va être difficile de rajouter une ATSEM.

S'en suit un débat entre les membres du conseil d'école :

- Question d'un parent : Pourquoi ne pas mettre 4 MS avec les GS ?
- Réponse : 4 MS ne forment pas un groupe ; il faut au moins un groupe de 6 enfants pour créer une émulation suffisante. Dans ce cas-là, cela ferait 32 MS/GS.
- Question d'un autre parent : Les enfants doivent-ils être scolarisés dès septembre l'année de leurs trois ans ?
- Réponse : Oui, sauf s'ils ne sont pas prêts ; nous ne souhaitons pas de rentrée différée.

L'équipe enseignante

Depuis trois ans, un poste de l'école était réservé à un professeur des écoles stagiaire (PES). C'est le poste qu'occupait M. Levraut cette année. Un nouveau stagiaire sera affecté à l'école l'an prochain, la personne n'est pas encore nommée.

Le poste qu'occupait M Meunier, en remplacement de Mme Michaud, sera attribué à un nouveau membre de l'équipe enseignante.

Marylène Chauvet assurera la décharge de direction tous les lundis.

La personne assurant le complément de service de Mme Gazeau n'est pas encore connue.

De nouvelles personnes seront donc nommées sur l'école. Des échanges de classes et de niveaux sont possibles.

Les listes des classes seront affichées fin août sur le panneau, 1 place des Charmilles.

• **Le projet d'aménagements et de construction**

M. Nivau expose le projet de construction d'un bâtiment pour une cantine et une salle de motricité (d'environ 340 m²) pour la rentrée 2015/2016. La cantine actuelle deviendrait la garderie et la garderie actuelle une salle de classe de maternelle. La salle de motricité actuelle serait transformée en dortoir. L'architecte a élaboré trois scénarii d'implantation. Le 10 juillet, le conseil municipal prendra connaissance de l'avant-projet. Parents et enseignants ont été conviés à ce conseil municipal qui se déroulera à partir de 20h30 pour apporter des amendements à l'avant-projet.

- Question d'un parent : Y aura-t-il un seul ou deux services à la cantine ?
- Réponse de M. le maire : Deux services sont prévus mais l'installation des deux services se fera avant l'arrivée des élèves pour une meilleure gestion du personnel ; aussi, le projet prévoit 240 places dans la nouvelle cantine.
- Question d'un parent : Ces gros travaux seront-ils l'occasion de créer un nouvel accès pour les enfants handicapés de maternelle ?
- Réponse de M. le Maire : L'accès existe déjà par la classe de Mme David.

Mme David souligne que vu l'encombrement des locaux, cet accès serait difficile à utiliser.

Mme Surreau précise que le projet a été présenté à l'équipe enseignante le 23 mai et lors de cette rencontre ont été évoqués les différents points concernant l'implantation et/ou la modification des locaux :

- L'insonorisation indispensable des actuelles garderie et salle de motricité si elles deviennent salle de classe et dortoir.
- La restructuration de nouveaux sanitaires tant pour le dortoir que pour la nouvelle classe.
- A été évoqué le bruit des élèves de 13h20 à 13h30 dans la cour du haut proche du nouveau dortoir et risquant de perturber le temps de repos des plus jeunes

- Est demandé une plus grande surface pour la salle de motricité avec un local pour entreposer le matériel. Le problème de la classe 9, où les élèves doivent travailler continuellement en lumière artificielle, est un point sur lequel il faut réfléchir, même s'il n'avait pas été abordé lors de la présentation du projet. Cette classe a été validée à titre provisoire et elle a été déclarée aux normes pour sa surface et son accès. Subsiste cependant le problème d'absence de luminosité naturelle.
- Question d'un parent : Pourquoi ne pas mettre le futur dortoir dans la classe 9 avec un bloc toilettes à l'intérieur ?
Problème soulevé : Le bruit proche de cet éventuel dortoir car c'est l'unique préau des grands en cas de pluie
- Nouvelle question : Pourquoi ne pas installer une classe dans la cantine actuelle ?
Réponse de la mairie: Ceci n'est pas envisageable car l'espace cantine actuel est indispensable pour la nouvelle garderie et permettrait un coût moindre d'aménagement.
- Question : Une demande est faite sur la surface de la salle de motricité afin qu'elle soit plus grande que l'actuelle qui mesure 80 m2 de façon à ce qu'elle soit accessible aux cycles 2 et 3.
- Réponse : M. Niveau précise que l'on ne peut aller au-delà de 100 m2 mais qu'il y aura un local pour entreposer le matériel.
- Question : Quelle est la tendance pour les effectifs futurs ?
- Réponse de Mme Moreau : Il y a 30 à 31 naissances pour l'année 2013 ; les effectifs sont importants pour les trois années à venir au minimum.

3. Les nouveaux rythmes

Les rythmes mis en place cette année sont maintenus tels quels à la rentrée prochaine malgré le constat d'un rythme inadapté pour les enfants de PS et MS. Une proposition avait été faite lors du 2^{ème} conseil d'école de remplacer pour les classes de PS/MS l'heure du vendredi de 15h à 16h par deux demi-heures le mercredi et le vendredi en début de matinée.

Un conseil d'école extraordinaire aurait pu permettre de faire une demande de modification argumentée auprès de l'Inspection. Après un 1^{er} échange avec Mme Moreau disant qu'assister à ce conseil d'école était impossible pour la municipalité, le choix a été de traiter ce sujet par mail (avec les parents élus) et par téléphone avec Mme Moreau, adjointe chargée des affaires scolaires, servant de relais avec la municipalité. En fin de semaine, les parents avaient validé la proposition ou n'avaient exprimé aucune remarque s'y opposant. La municipalité, quant à elle, tout d'abord favorable à cette proposition, avait décidé de ne faire aucune démarche suite au contact téléphonique de Mme Moreau avec Mme Jussaume (IEN). M. Niveau avait précisé par téléphone en fin de semaine que seule une réunion aurait pu permettre de prendre une décision et que le Conseil municipal aurait également dû être consulté.

Cette demande pourra être réétudiée l'année prochaine pour la rentrée 2015 ; elle sera l'objet d'une décision du conseil d'école.

A la rentrée prochaine, les 24 heures d'enseignement seront réparties comme cette année, sur 4 jours et demi avec des matinées de 8h45 à 11h45 et des après-midi de 13h30 à 16h sauf le vendredi qui se terminera à 15h.

Les services de cantine seront organisés comme suit :

- 11h55-12h30 : déjeuner des maternelles et des élèves de CM2.
- 12h45-13h20 : déjeuner des autres classes.

Après la cantine, les plus jeunes des PS devraient se coucher dès 12h30, le reste des PS et les MS vers 12h45, sous la surveillance des ATSEM. Les GS resteront en récréation jusqu'à 13h30.

M Secq évoque le problème d'enfants qui arrivent plus de 10 minutes après 11h45 à la cantine.

Mme Surreau et les enseignants rappellent que les horaires de classe se terminent à 11h45 pour respecter le temps d'enseignement et qu'il n'y a pas de battements entre les temps de classe et de repas. Les élèves de maternelle doivent passer aux toilettes, se laver les mains et s'habiller pour aller à la cantine et ce temps ne peut pas être pris sur le temps d'enseignement.

Le mercredi, comme cette année, il existera un transport vers le centre aéré de Mougou, transport pris en charge par la Communauté de Communes. Le service de restauration sera assuré par le centre de loisirs ; il devrait débuter avant 12h30 afin que les enfants ne déjeunent pas trop tard. Des salles de classes des écoles de Mougou seront mises à la disposition du centre afin d'accueillir les enfants des différentes communes concernées.

Les activités pédagogiques complémentaires seront mises en place le vendredi de 15h à 16h en parallèle

avec les APS.

• Les activités pédagogiques complémentaires (APC).

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement. Elles se déroulent avec des groupes restreints d'élèves. Elles sont organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité.

Les activités pédagogiques complémentaires permettent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- une aide au travail personnel ;
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école.

Le volume horaire annuel consacré par chaque enseignant aux activités pédagogiques complémentaires avec les élèves est de 36 heures. Le conseil des maîtres proposera dès la rentrée l'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires, qui sera arrêtée annuellement par l'IEN.

Le projet présenté précisera l'organisation hebdomadaire des activités, leur répartition annuelle et le contenu des activités mises en œuvre.

Les dispositions relatives à cette organisation seront présentées en réunion de rentrée et au conseil d'école pour être intégrées dans le projet d'école. Les activités pédagogiques complémentaires pourront s'adresser à tous les élèves selon les besoins identifiés par les enseignants et seront soumises à l'accord des parents.

Les APC se déclineront en aide aux élèves en difficulté, en aide méthodologique ; elles seront en partie consacrées à la mise en œuvre d'actions inscrites au projet d'école ; elles serviront alors à renforcer les compétences en langage oral (préparer un exposé, faire du théâtre, etc.), renforcer les compétences en production d'écrits (journal scolaire, blog, utilisation de la bibliothèque, etc.), donner une réalité à l'exercice de la citoyenneté (coopérative scolaire, conseil de délégués, débats philosophiques, etc.), travailler des compétences de façon ludique (espaces de jeux permanents), compléter l'approche par investigation (coins sciences, ateliers d'investigations, etc.), compléter les parcours culturels et sportifs.

Les parents soulignent le problème de concurrence entre les APC et les activités périscolaires payantes pour lesquelles il faut s'inscrire à l'année.

• Les activités périscolaires (APS).

Le vendredi, le centre aéré de Mougon devrait intervenir à l'école, ainsi que la Malle aux jeux (une fois toutes les 3 semaines).

Le personnel communal souhaiterait être sollicité par la municipalité et pouvoir mettre en place un planning d'activités le vendredi de 15h à 16h. Il fait remarquer qu'il leur est difficile de prévoir des APS dans la mesure où cette préparation doit être prise sur leur temps personnel. Est également souligné le manque de temps de concertation entre les ATSEM et les enseignantes, les ATSEM enchaînent les temps de classe et de garderie.

L'école de musique a choisi de ne pas se positionner sur ce créneau horaire.

L'école de sport accueille les enfants de MS, GS et CP le vendredi de 15h à 16h, une semaine sur deux ; ce créneau sera conservé l'année prochaine. Pour les enfants du CE1 au CM2, le créneau est de 16h30 à 17h30.

« Enjoy Fressines » interviendra peut-être encore sur ce même créneau ; les horaires ne nous ont pas été communiqués pour le moment. Une question nous a été transmise par cette association ; elle nous interroge sur la possibilité de mettre en place les APC chaque jour pendant 15 minutes sur la pause méridienne. En réponse : on ne peut envisager de proposer des APC sur des créneaux de moins de 30 minutes.

Les APC sont proposées par les enseignants, mais doivent être acceptées par les parents ; elles ne sont pas obligatoires. Les APS, proposées par la municipalité ou des associations, auront lieu sur inscription aux activités proposées ; certaines sont payantes.

4-Travaux et demandes de mobilier

Mme Surreau remercie la municipalité pour l'achat de l'ordinateur de direction.

L'équipe enseignante formule les demandes suivantes :

- Mme Surreau signale la difficulté pour obtenir la réalisation de petits travaux à l'école : le personnel recruté ne donne pas suite aux demandes de petits bricolages des enseignants ; après plusieurs demandes, les enseignants sont contraints d'envoyer un mail à la mairie pour voir le problème traité par un autre personnel.
Mme Moreau dit en avoir parlé avec la personne concernée.
- Mme Surreau demande s'il est possible d'avoir un inventaire écrit pour faire un point sur les engins roulants de l'école.
- Il est demandé de remettre des cailloux sous les jeux pour assurer un amorti.
- Mmes Surreau et Gazeau souhaiteraient que soit réalisé un marquage permanent d'un parcours routier sur le bitume de la cour du haut. Mme Moreau répond qu'il faut fournir le tracé à la mairie.
 - Quelques petites tables à commander pour la classe 7 et une table de 8 pour la classe 8.
 - Une peinture murale est demandée pour la classe 7.
 - Une toile cirée est nécessaire dans les classes 1 et 5.
 - Classe 5 : une peinture aimantée est souhaitée sur le mur où est installé le TNI et au-dessus des deux tableaux sur les murs côtés fenêtres pour assurer une mise en place des affichages plus facile, sans que soit dégradé le mur.
 - Des rideaux opacifiants seraient nécessaires dans les classes 3 et 4 pour une meilleure utilisation des TNI.
 - Des câbles pourraient être installés dans les classes 1,3 et 5.
 - Une table de ping pong extérieure est redemandée. Mme Moreau dit que la table de ping-pong de la cour du bas coûte 1000 euros et nécessite l'aménagement de la zone choisie (nivellement du sol).
- Des imprimantes avec scanner seraient souhaitées pour équiper les classes qui n'en ont pas.

Mme Moreau indique que le jeu de cour cassé va être remplacé par un jeu face à face sur ressort.

Mme Moreau signale également qu'une étude est en cours pour un photocopieur couleur.

5- Questions diverses.

1°) Fonctionnement de l'école

Question n°1 :

- *Comment se fait-il que des élèves des classes de CP et CP/CE1 se soient rendus à Mougou en car sans que leurs parents aient signé d'autorisation ou aient été mis au courant via le cahier de liaison ?*

Réponse apportée :

Il s'agit d'un oubli. Les sorties n'excédant pas la demi-journée n'exigent pas d'avoir l'autorisation des parents. Seule une transmission d'information est nécessaire. Il s'agit donc d'un oubli pour cette sortie, oubli concernant la classe des CP uniquement, les CP/CE1 ayant eu l'information dans leur cahier de liaison.

On peut préciser que pour les sorties excédant la demi-journée, il est souvent difficile de réunir toutes les autorisations avant le départ, ce qui pose un problème de responsabilité et nous oblige à accepter une autorisation donnée par téléphone si nous ne voulons pas que l'enfant soit pénalisé.

Question n°2 :

- *Pourquoi la classe de CE2/CM1 de Mme Moll ne fait aucune sortie avant les grandes vacances alors que d'autres classes en font (exemple : M. Texereau : sortie au Lambon / Mme Surreau : randonnées à Fressines)*
- *L'école envisage-t-elle la mise en place d'une sortie de fin d'année pour l'ensemble des élèves (sortie réservée cette année uniquement pour les CM2) ?*

Réponse apportée :

La classe des CE2/CM1 a participé aux sorties pédagogiques de l'année en lien avec le projet d'école (Ecole et cinéma, spectacle CUMAV, rencontre USEP, chorale...) mais elles n'avaient pas lieu fin juin.

Mme Moll précise que pour l'année prochaine, comme évoqué lors de la rencontre des enseignants avec l'APE, il semblerait que d'autres sorties pourraient être financées. Il s'agirait bien sûr de sorties pédagogiques en lien avec le projet d'école et les activités de la classe tout au long de l'année et non d'une sortie de fin d'année.

M. Texereau ajoute que le camp USEP au Lambon est l'aboutissement d'un projet de l'année, qu'il n'aura pas lieu tous les ans et est cette année au mois de juin pour des raisons météorologiques.

Les randonnées des CP font partie d'un cycle d'apprentissage en EPS.

Question n°3 :

- *L'association « Enjoy Fressines » demande si des APC de 15 minutes pourraient être proposées sur le temps de la pause méridienne.*

Réponse apportée précédemment.

2°) Cantine

Question n°4 (retranscrite sans correction):

- *Des parents ont fait remonter que des enfants se sont plaints d'avoir des proportions insuffisantes à la. Antoine c'est 2 derniers jours? (lundi que de la viande à bourguignon avec 2 endives et aujourd'hui juste 3 nuggets) ils se demandent si il n'y a pas eu un problème de livraison?*

Réponse apportée :

M. Secq rappelle que les menus sont calculés en fonction des calories nécessaires et non des quantités.

Certains parents s'étonnent que les portions soient les mêmes pour des enfants d'âges différents (3 ans et 9 ans)

6- Organisation des élections.

Mme Surreau fait part d'un courrier émanant de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) concernant les élections des représentants de parents d'élèves aux conseils d'école. Une commission composée de la directrice d'école, d'un enseignant, de deux parents élus et d'un DDEN, assistés éventuellement d'un membre de la municipalité participera à l'organisation matérielle des élections de parents d'élèves. Elle prendra en charge les opérations électorales (préparation du matériel de vote, tenue du bureau de vote et dépouillement du scrutin). L'heure tardive ne permettant pas de constituer cette commission, celle-ci le sera en fin de réunion de rentrée, mi-septembre.

La séance est levée à 21h30

Les secrétaires de séance :
Sabine Neau et Liliane Moll

La directrice :
Claudine Surreau

